

LA FERTÉ ALAIS ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

02 février 2021

DATE D'AFFICHAGE

02 février 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 25

OBJET:

Nomination de deux nouvelles rues et mise à jour du kilométrage de la voirie communale

Pour: 25 Contre: 0 Abstention: 0

Transmise en sous-préfecture le : 10/02/2021

Publiée le : 10/02/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS

L'an deux mille vingt et un, le 08 février à 20H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Guy-Charles HUMBERT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Christine DAVOINE, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Annick BAZIN, Stéphane LE PECULIER, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient absents excusés :

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN M. Laurent PERTHUIS donne pouvoir à Hervé FRANEL M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Ariel SHEPS Mme Maria PYRKA donne pouvoir à Christine DAVOINE Mme Danièle PAGEARD donne pouvoir à Stéphane LE PERCULIER M. Nicolas FOURNILLON donne pouvoir à Stéphanie_CHASSIN DE KERGOMMEAUX

Etaient absents:

M. Sylvain PASTORELLO Mme Laure CHENU

NOMINATION DE DEUX NOUVELLES RUES ET MISE A JOUR DU KILOMETRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2334-1 à L2334-23 ;

VU l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales :

VU les décrets n°64 du 14 mars 1964 relatif aux caractéristiques techniques aux alignements, à la conservation et à la surveillance des voies communales ;

VU le Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-1 à L 141-12, déterminant le droit applicable à la voirie communale ;

VU la délibération n° 2019-XII-21 en date du 16 décembre 2019 arrêtant la voirie communale :

CONSIDERANT que la longueur retenue au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) au 1^{er} janvier 2020 était 19 163 mètres linéaires, soit 19,163 km;

CONSIDERANT le nouveau tableau de classement de la voirie de la Ferté-Alais annexé à la présente délibération :

CONSIDERANT la création de deux nouvelles rues dans le cadre du lotissement créé par l'AOP Georges HEREN;

CONSIDERANT l'avis de la commission Travaux/Entretien de la ville/Urbanisme/Aménagement du territoire réunie le 02 février 2021 ;

Nº	2021	2	19
----	------	---	----

<u>LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A</u> L'UNANIMITE

DECIDE de nommer les deux nouvelles rues respectivement :

- Allée Marie Fromaigeat
- Rue Monique Blachère

ARRETE les mètres linéaires de la voirie communale à 19 383 mètres linéaires soit 19,383 km;

D'INSCRIRE la longueur de la voirie communale auprès de la Préfecture (ou Département) dans le cadre de la revalorisation de la DGF pour les années à venir.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document utile se rapportant à la présente délibération.

Le Maire Mariannick MORVAN





ANNEXE 1:

LISTE DES RUES DE LA COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS 2021

NOM DE LA RUE	LONGUEUR (en m linéaires)	
Rue Adrienne Bolland	295	
Rue Albert Camus	470	
Avenue Ampère + P, Descartes	350	
Rue André Branche	160	
Boulevard Angot	190	
Rue Augustin Bellard	110	
Rue Bas Cot	580	
Rue Brunel	200	
Rue Caporal-Chef Seillier	100	
Villa du Carignan	100	
Place Carnot	50	
Villa du Cep	100	
Rue Champ de Coq	140	
Villa du Chardonnay	105	
Place du Chasselas	115	
Rue du Château	100	
Place du Château	100	
Chemin des Chèvres	330	
Allée Christian Bove	46	
Rue du Clos du Prieure	115	
Rue de la Corne	30	
Rue du Cornemuset	90	

NOM DE LA RUE	LONGUEUR (en m linéaires)
Avenue Corot	290
Rue du Cygne	30
Rue des Deux Ponts	190
Rue du Docteur Amodru	200
Rue Edmond Rostand	536
Rue Emilie Dewoitine	130
Rue de l'Essonne	70
Rue Eugène Millet	360
Avenue Fabre	110
Rue Fernande Fraysse	85
Rue des Fillettes	100
Avenue Frédéric Mistral	310
Rue des Frères Mulot	100
Place Flandres-Dunkerque	218
Villa du Gamay	110
Garenne (villa de la)	140
Gâtine (boulevard de la)	260
Gâtine (ruelle de la)	50
Général Leclerc (avenue du)	290
Georges Brassens (rue)	350
Georges Hautot (rue)	520
Georges Heren (rue)	650
Gounaud (avenue)	490
Grappe (villa de la)	240
Grenache (villa du)	120
Grille (rue de la)	30
Guichet (rue du)	70

NOM DE LA RUE	LONGUEUR (en mètres linéaires)	
René Fonk (rue)	92	
Richard Broggio (allée)	57	
Robert Keller (avenue)	210	
Route de Melun (RD 83)	670	
Rude (avenue)	250	
Sable (rue du)	35	
Sablière (chemin rural)	380	
Sacha Guitry (avenue)	150	
Saint Firmin (rue)	265	
Saint Pierre (ruelle)	60	
Sainte Barbe (rue)	100	
Sarment (villa du)	110	
Station (rue de la)	40	
Tertre (villa du)	250	
Tonneau (villa du)	170	
Treille (villa de la)	500	
Val d'Essonne (boulevard)	190	
Val d'Essonne (rue du)	260	
Vieilles Vignes (rue des)	300	
Vigneron (villa du)	141	
Voltaire (avenue)	300	
Voie d'accès au collège	80	
Total	20 755 ml soit 20,755 km	
Voirie communale (route de Guigneville inclus)	19 383 ml soit 19,383 km	

<u>Légende :</u>

ZAE (CCVE) à compter dans la voirie communale Voirie Départementale Voirie non rétrocédée à la commune

NOM DE LA RUE	LONGUEUR (en mètres linéaires)
Route de Guigneville (RD 105)	420
Hôtel de Ville (rue de l')	240
Jean Moulin (allée)	510
Jean-Baptiste Salis (rue)	235
Jeu de Paume (rue du)	60
Joliot Curie (avenue)	250
Joseph Frantz (rue)	566
Lenotre (avenue)	200
Libération (place de la)	40
Lotissement (chemin du)	70
Marcel Delannoy (rue)	190
Marché (place du)	115
Marché (ruelle du)	35
Marie Fromaigeat (allée)	50
Maurice Dormann (rue)	60
Maxime Lisbonne (rue)	80
Monique Blachère (rue)	170
Notre Dame (rue)	350
Orme aux Loups (rue de l')	300
Pierre Dague (allée)	72
Pierres Rangées (rue des)	790
Plateau (rue du)	450
Presles (boulevard de)	310
Pressoir (villa du)	170
Prosper Galerne (rue)	130
Raymond Saulnier (rue)	257

SSONN